

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 28 octobre 2016**

**Les délibérations sont consultables en Mairie**

L'an deux mille seize et le vingt-huit octobre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

**Présents :** Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Guy LONGEPIERRE, Jean-Claude ARNAUD, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Josiane DESROCHES, Jean-Luc PAQUELIER, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL, Cyrille BOUCHY, Valérie BABAD, Coralie LUTAUD, Simone DUVERNAY, Robert GUILLARD, Rémi BESSON.

**Absents Excusés :** Sandrine BAUDIN (Pouvoir à Aline MORAND), Jessy PROST (Pouvoir à Catherine PATUEL), Jacques DESHOTEL (pouvoir à Simone DUVERNAY).

**Ordre du jour :**

- Désignation du secrétaire de séance,
- Répartition des sièges de la nouvelle agglomération,
- Élection des délégués communautaires,
- Décision modificative,
- Engagements des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2017,
- Rapport SEMCODA 2015,
- Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau,
- Délégation de services publics : choix du candidat,
- Garantie d'emprunt HBVS,
- Achat de terrain,
- Contrats de location Four à Chaux,
- Dérogations dominicales,
- Divers.

Monsieur le Maire propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : Création de postes,  
Le conseil approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance.

Le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2016 est lu et adopté.  
Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Aline MORAND.

**Délibérations :**

**Répartition des sièges au sein de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la  
CCMB et de la CAMVAL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constatant l'impossibilité juridique d'aboutir à un accord local, la commune sollicite l'application du tableau légal tel que définie dans le tableau ci-dessous :

COMMUNAUTE	COMMUNES	POPULATION municipale simple	SIEGES TOTAUX
Future CA	Mâcon	33 350	31
	Charnay-Lès-Mâcon	6 919	6
	La Chapelle-de-Guinchay	3 943	3
	Crêches-sur-Saône	2 907	2
	Romanèche-Thorins	1 950	1 (+1 suppléant)
	Hurigny	1 949	1 (+1 suppléant)
	Prissé	1 937	1 (+1 suppléant)
	Sancé	1 868	1 (+1 suppléant)
	Saint-Laurent-sur-Saône	1 781	1 (+1 suppléant)
	La Roche Vineuse	1 499	1 (+1 suppléant)
	Saint-Martin-Belle-Roche	1 336	1 (+1 suppléant)
	Saint-Symphorien-d'Annelles	1 119	1 (+1 suppléant)
	Senozan	1 116	1 (+1 suppléant)
	Laizé	1 088	1 (+1 suppléant)
	Azé	1 030	1 (+1 suppléant)
	Igé	860	1 (+1 suppléant)
	Verzé	760	1 (+1 suppléant)
	Vinzelles	720	1 (+1 suppléant)
	Davayé	671	1 (+1 suppléant)
	Péronne	659	1 (+1 suppléant)
	Chevagny-les-Chevrières	595	1 (+1 suppléant)
	Berzé-la-Ville	588	1 (+1 suppléant)
	Chânes	586	1 (+1 suppléant)
	Bussières	578	1 (+1 suppléant)
	Sologny	576	1 (+1 suppléant)
	La Salle	562	1 (+1 suppléant)
	Chaintré	545	1 (+1 suppléant)
	Saint-Amour-Bellevue	542	1 (+1 suppléant)
	Varennes-Lès-Mâcon	542	1 (+1 suppléant)
	Leynes	509	1 (+1 suppléant)
	Saint-Maurice-de-Satonnay	456	1 (+1 suppléant)
	Fuissé	387	1 (+1 suppléant)
	Milly-Lamartine	359	1 (+1 suppléant)
Charbonnières	358	1 (+1 suppléant)	
Solutré-Pouilly	354	1 (+1 suppléant)	
Pruzilly	298	1 (+1 suppléant)	
Vergisson	253	1 (+1 suppléant)	
Chasselas	179	1 (+1 suppléant)	
Saint-Vérand	178	1 (+1 suppléant)	
<b>TOTAL</b>		<b>75 907</b>	<b>77</b>

***Désignation des conseillers communautaires dans le cadre de la recomposition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la CCMB et de la CAMVAL***

le Conseil Municipal désigne à l'unanimité comme conseillers communautaires de la commune de Crêches-Sur-Saône :

- Conseiller communautaire : Monsieur Roger THEVENOT
- Conseillère communautaire : Madame Aline MORAND

***Décision modificative***

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité la décision modificative.

***Commune - Autorisation du mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017***

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2016.

***Assainissement - Autorisation du mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017***

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2016.

***Base de Loisirs - Autorisation du mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017***

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2016.

***Commune – Rapport de gestion SEMCODA***

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport 2015 et donne quitus au mandataire pour la période expirée.

***Demande de subvention Agence de l'Eau - Schéma directeur d'assainissement***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention pour le diagnostic et le schéma directeur d'assainissement.

***Demande de subvention Agence de l'Eau - Zéro pesticide en zones non agricoles***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention pour le plan de désherbage communal.

***Délégation de service public - Choix du délégataire***

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le choix de la SARL ISMATA comme délégataire du camping du Port d'Arciat et du bar restaurant,
- Accepte les termes du contrat,
- Autorise le Maire à signer le contrat et tout document nécessaire pour une mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

***Garantie d'emprunt HBVS***

Le conseil municipal accorde à l'unanimité sa garantie aux emprunts souscrits par HBVS.

### ***Achat de terrain***

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires à l'achat du terrain.

### ***Four à Chaux – Contrats de location***

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve cette modification des contrats de location du Four à Chaux.

### ***Avis sur les dérogations au repos dominical***

Le conseil municipal avec 3 voix CONTRE (Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL et Cyrille BOUCHY) et 3 ABSTENTIONS (Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET et Simone DUVERNAY), donne son avis afin d'établir la liste des dimanches où le repos est supprimé pour l'année 2017, en prenant compte des souhaits formulés par les commerces.

### ***Création d'emploi***

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi permanent, au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **DIVERS :**

#### *Environnement :*

*Monsieur Michel BERTHET rappelle l'enjeu du zéro phyto.*

*Monsieur Rémi BESSON indique qu'il sera alors nécessaire de prévoir des crédits budgétaires pour l'achat de matériel ainsi que pour renforcer la main d'œuvre.*

*Monsieur Michel BERTHET répond qu'actuellement la démarche est d'aller voir ce qui se fait dans d'autres collectivités pour envisager ce qui sera nécessaire de faire (achat de matériel notamment).*

#### *Plan Local d'Urbanisme :*

*Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a été sollicité à plusieurs reprises pour modifier le PLU. L'objectif de ces demandes est de déclasser des zones inconstructibles (zones agricoles, naturelles ou classées) afin de rendre les terrains constructibles. Le conseil fait le choix de ne pas procéder à une modification du PLU compte tenu des évolutions actuelles (la fusion des EPCI peut éventuellement entraîner la création d'un PLU intercommunal).*

#### *Ecoles*

*Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a été sollicité par un musicien qui propose ses services pour effectuer une intervention de 6h à 8h par semaine pour 7 000 €/an. Madame Aline MORAND a évoqué cette possibilité avec la directrice de l'école qui soumettra ce projet aux enseignantes.*

#### *Petite Enfance :*

*Monsieur le Maire indique que la structure « Les Chérubins » l'a sollicité pour la mise en place d'une micro-crèches sur le territoire de la commune. Le conseil ne peut s'y opposer mais donne un avis défavorable.*

#### *Voirie :*

*Monsieur Michel SUCHET indique qu'il étudie une proposition du SYDESL pour l'entretien de l'éclairage public. Le SYDESL propose d'identifier et de mettre sur plan le réseau d'éclairage public, d'entretenir les points lumineux et de procéder au renouvellement de ces points sur une période de 4 ans.*

Monsieur Michel SUCHET indique qu'un guide de référence concernant la reprise des lotissements sera désormais joint aux demandes de permis de lotir. En effet, la commune reçoit de nombreuses demandes de reprise de lotissement alors que ceux-ci ne sont pas conformes aux règles de l'urbanisme.

#### Vidéo protection :

Monsieur Michel SUCHET indique que le système de vidéo protection doit être revu. Il semble nécessaire de demander l'appui d'un cabinet d'études pour effectuer une consultation, étudier le matériel proposé.

Une première partie de l'étude sera engagée sur l'année 2016 (crédits inscrits dans la décision modificative votée ce jour).

#### Finances :

Afin de préparer le budget 2017, les commissions doivent demander rapidement des devis.

Monsieur le Maire présente un tableau avec une première estimation des investissements 2017. Il rappelle que le Journal de Saône-et-Loire doit le solliciter pour réaliser un article concernant les projets à venir.

Monsieur le Maire explique que la décision modificative prévoit un ajout de 38 000 € en dépenses de fonctionnement compte tenu de l'augmentation du prélèvement FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Monsieur Roger THEVENOT indique qu'il était prévu une augmentation moyenne sur le territoire national de 22 % du prélèvement FPIC. Cette augmentation est de 84 % pour la commune de Crêches. Un courrier a été envoyé en Préfecture pour connaître les raisons de cette forte variation.

#### Sécurité :

Monsieur Dominique RABILLOUD présente les plans d'évacuation des écoles.

#### Fusion CCMB/CAMVAL :

Monsieur Michel BERTHET interroge Monsieur le Maire sur la différence de taux de taxe d'habitation entre les deux communautés.

Monsieur Roger THEVENOT indique que les taux ne sont pas si différents car la part départementale est intégrée dans le taux appliqué à la CAMVAL, à la différence de ce qui se fait sur le territoire de la CCMB.

#### Culture :

Madame Catherine PATUEL rappelle qu'une exposition des artistes crêchois aura lieu le weekend des 5 et 6 novembre à Joug Dieu.

#### Embellissement :

Madame Valérie BOUILLOUX indique que la remise des prix des maisons fleuries aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

La prochaine réunion embellissement aura lieu le 15 novembre à 20h30.

La séance est levée à 23h47.

**Le Maire,**